

COMMUNE DE LA TOUCHE (Drôme)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 novembre 2016

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal : 11
- en exercice : 11
- qui ont pris part à la séance : 7
- votants 8

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Jean-Jacques Garde, le 22 novembre deux mil seize à 19 h au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présent : Jean-Jacques GARDE, Serge JEAN, Sandrine REY, Yannick DEPLANTE, Andrée GOZNIAK, Vincent DEQUAE, Nathalie PASCAL-TERRAS

Absents excusés : Valérie FOURRES, Mario SPECOGNA, Jean-Claude BAUDON et Martine DERRIEU qui a donné son pouvoir de vote à Sandrine REY

Secrétaires de séance : Yannick DEPLANTE

Date de la convocation : 16/11/2016

Date d'affichage : 16/11/2016

OBJET : APPROBATION DE LA CARTE COMMUNALE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2121-29

Vu les articles L 124-1 et suivants, et R 124-4 et suivants du code de l'urbanisme

Vu la délibération décidant de l'élaboration d'une carte communale en date du 26 février 2009

Vu le rapport du commissaire enquêteur rendu suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 20 septembre 2016 au 25 octobre 2016 inclus

Considérant les conclusions favorables et sans réserve du commissaire enquêteur.

Le conseil municipal, en accord avec son Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants :

- La carte communale annexée à la présente délibération est adoptée.
- La présente délibération, accompagnée du dossier, sera notifiée au préfet pour approbation.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire  
Jean-Jacques GARDE

